

Information Sécurité sociale étudiante

2014-2015

Lors de votre inscription, vous avez choisi un centre payeur de Sécurité sociale étudiante : LMDE ou SMEREP. Retrouvez ci-dessous les informations utiles pour toutes les démarches liées à votre affiliation Sécurité sociale étudiante.

Après avoir finalisé votre inscription, vous avez reçu une **attestation d'affiliation**.
Pour connaître toutes les démarches liées à votre affiliation, **vous devez remettre ce coupon sur le stand de votre centre de Sécurité sociale étudiante.**

► Mes remboursements simplifiés

S'il s'agit de votre 1^{ère} inscription, fournissez un **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** personnel et votre **déclaration de choix de médecin traitant** dûment complété pour compléter votre dossier Sécurité sociale étudiante.

Si vous vous réinscrivez et que ces éléments n'ont pas changé vous n'avez pas de document à fournir.

► Ma carte Vitale 2



En fonction de votre situation, votre conseiller vous communiquera les démarches à effectuer **pour la mise à jour de votre carte Vitale, qu'il s'agisse de votre 1^{ère} inscription ou d'une réinscription.**

Si vous n'avez pas de carte Vitale, rendez-vous dans un accueil de votre centre de Sécurité sociale étudiante pour pouvoir faire la demande de formulaire photo pour créer votre carte Vitale.

► Mon dossier Sécu étudiante en ligne

Pour les affiliés **LMDE**, vous pouvez créer votre **Espace Personnalisé LMDE** sur www.lmde.com

Pour les affiliés **SMEREP**, vous pouvez créer votre compte sur **My SMEREP** sur www.smerp.fr

Vous pouvez ainsi effectuer vos démarches principales sur Internet, éditer vos attestations, mettre à jour vos coordonnées, consulter vos remboursements...

► Mes contacts Sécu étudiante

SMEREP : www.smerp.fr

Accueil : 54, Boulevard Saint Michel 75006 Paris
RER Luxembourg ou Saint Michel

Courrier : 16, Bd du Général Leclerc / 92115 Clichy Cedex

LMDE : www.lmde.com

Accueil : 7 rue Danton 75006
M° Odéon ou RER Saint Michel
Plus d'adresses sur le site.

Courrier : LMDE Prestations et correspondances
/ TSA 91972 / EVRY 91097 Cedex

► COMPLEMENTAIRE SANTE

Etudiants boursiers, bénéficiez d'une aide financière de 100€ !

La région Ile de France **met en place une aide plafonnée à 100€** pour les étudiants boursiers souhaitant souscrire à une complémentaire santé auprès de la **SMEREP** ou de la **LMDE**.

Les étudiants boursiers échelon 0 à 3 sont concernés, ainsi que les étudiants boursiers échelon 4 qui n'ont pu obtenir l'ACS ou la CMU-C.

Pour plus d'information, merci de vous rendre auprès de la **LMDE** ou de la **SMEREP** ou de **consulter le site du Conseil Régional Ile de France.**

*Vous êtes boursier échelon 5,6 ou 7, d'autres dispositifs d'aide existent (ACS, CMU-C).
Rendez-vous dans l'accueil de votre Centre Payeur pour plus d'informations*